MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 avril. - La Guzette extraordinair contient les décrets royaux qui suivent :

La coutume immémorfale de la succession répilière et directe de la couronne d'Espagne est notoire; elle a été reconnue et confirmée par la loi 1°, titre 15, de la pratida 2°, suivie constamment ans aucun exemple contraire, rétablie par la ragnatique sanction du 28 mars 1830, qui fut emandée et dont l'expédition fut ordonnée dans s cortes de 1789. contre l'innovation prétendue pr le décret (auto) accordé de 1713, qui n'eut amais son effet : la pratique observée sans interaption pendant plusieurs siècles, que les royaumes rêtent serment (juren), comme prince héritier du rône, au fils aîné, où à défaut de mâle à la fille inée de leur roi, n'est pas moins notoire.

» En conséquence donc de cette loi et immémohale coutume, et de cette ancienne pratique, j'ai daigné ordonner et j'ordonne par le présent dénet que mes royaumes prêtent serment à la séréssime infante Dona Maria Elisabeth Louise, ma eschère et très-aimée fille aînée, comme prinesse leur héritière, à défaut de prince mâle; et ordonne que l'acte solennel du serment et homage ait lieu le 20 juin prochain dans l'église du oyal monastère de Saint-Jérôme de cette cour, vec l'assistance des prélats, grands, titres et dé-ulés des cités (ciudales) et villes qui seront conoquées à cet effet; et que les autres des classes désignées qui ne seraient pas présentes à cette soennité, prêtent, dans leurs résidences respectives, edit serment et hommages entre les mains de percomme entendu, dans mon conseil de la chames, pour son accomplissement en entier. - Avec * paraphe de la main royale de S. M. - Au château le 4 avril.

" Au président du conseil et chambre. »

Autre décret. - Le 20 juin de cette année ant désigné afin que mes royaumes et vassaux rétent serment à l'infante dona Maria Elisabeth ouise, ma très-chère et très-aimée fille aînée, nme princesse héritière de ces royaumes, à déut de prince mâle, dans l'église du royal couvent Saint Jérôme de cette cour, j'ordonne que par conseil de la chambre soient communiquées des tres de convocation d'usage à toutes les cités et es ayant voix en cortès, afin qu'elles envoient à drid des députés, à l'époque fixée, munis de eins pouvoirs qui devront être reconnus par la nte d'assistans aux cortès que je nommerai. Ayezpour entendu.

"Signé de la main royal, au château, le quatre

« Au président du conseil et chambre. »

Les décrets qui viennent d'être publiés, écritde madrid, pour convoquer les cortès, afin prêter serment à la fille du roi, comme héride du trône, le 20 juin prochain, ont produit très-bon effet parmi les vrais amis de la reine de la monarchie ; cette résolution et les nouvelque le gouvernement reçoit de tous les points, oncent la plus parfaite tranquillité dans les

ANGLETERRE.

Londres, le 13 avril. — On écrit de Déal :

Le vice-amiral, sir Pulteney-Malcolm est arrivé à bord du Donegal pour reprendre le commanment de la flotte combinée, qui doit se réunir us les Dunes , le bateau à vapeur Salamandre est tivé également et va rejoindre l'escadre. Le Larne

a fait voile pour Portsmouth, où il doit réparer ses avaries, il est destiné ultérieurement pour une station étrangère. Le sloop de guerre le Hyacinthe doit le remplacer dans l'escadre.

- La corvette française la Créole est allée croiser sur les côtes de Hollande. La frégate française le Jansa est arrivée cet après-midi de la croisière. Le Serpent est revenu à Portsmouth.

- On écrit de Falmouth, 10 avril :

« Le brick anglais le Sauvage est arrivé aujourd'hui de Lisbonne, il ne s'est pas arrêté à Oporto; mais il nous apprend que l'amiral Sartorius est toujours à Vigo avec son escadre.

» L'amiral et les officiers de l'équipage ont envoyé un bateau à vapeur à don Pedro pour lui offrir de le servir pendant six mois gratis, pourvu que l'on satisfît immédiatement aux demandes des

- La police de Londres vient de lancer un mandat d'arrêt contre un membre du parlement qui a disparu après avoir mis en gage les meubles qu'il avait loués chez un tapissier.

- Un singulier essai a été fait, il y a quelques jours, sur le théâtre de Govent Garden, à Londres; un vrai nêgre y a débuté dans le rôle d'Otello. Son succès a été médiocre.

On a reçu les journaux de Singapore, jusqu'au 20 décembre. Ils contiennent de nouvelles de Siac relatives à l'expédition hollandaise, et mandent qu'un homme digne de foi était arrivé de Menangkabore, qui a informé le rajah que les troupes hollandaises avaient été taillées en pièces par une masse immense d'indigènes qui s'étaient assemblés la nuit et les avaient toutes massacrées.

Les hollandais avaient su gagner le rajah de Pagernyong comme auxiliaire et obtenu facilement la possession du pays environnant, et s'étaient porté vers l'intérieur sans obtacle. Ensuite ils avaient abusé du pouvoir qu'ils avaient acquis, et opprimé et maltraité des natifs, en levant des hommes et des contributions ; ce qui ayant mis les indigênes au désespoir, ils avaient formé une conspiration étendue, attaqué les troupes hollandaises sur trois points à Pasisk , Paya-Kamboh et Along-Penyang, simultanément, et les avaient immolées avec leurs armes nationales (crifs.) On porte le nombre des victimes à 3,000 et au-dela.

(Ges nouvelles demandent confirmation.)

Des troubles très-sérieux ont été sur le point d'éclater dans l'Inde, à la suite de l'introduction d'un cochon dans l'une des pagodes indiennes. Les indigènes avaient préparé leurs armes pour attaquer les troupes de la compagnie; mais, grâce à l'intervention de l'autorité, l'affaire n'a pas eu de

Quoique les états du Nord et de l'intérieur de l'Amérique aient momentanément fait quelques concessions dans l'intérêt commun, on ne peut cependant compter sur une bonne harmonie permanente. Le nouveau tarif qui doit priver l'industrie manufacturière de toute protection après 1842, a été repoussé par 28 voix sur 38, dans les états du Nord, et par 67 sur 71, dans les états de Est, au lieu que dans les états du Sud il a réuni 55 voix sur 56, et dans l'Ouest, 31 sur 39. Le bill d'exécution, au contraire, a été soutenu par 36 voix sur 37, dans les états du Nord, et par 60 voix sur 67, dans les états de l'Et, tandis qu'il a été combattu par 32 voix sur 56, dans les états du Sud, et dans l'Ouest, par 7 voix sur 36. Ces chiffres sont très importans, parce qu'ils établissent d'une manière péremptoire la démarcation complète, en fait d'intérêts, entre les divers états l'académie des inscriptions et belles lettres.

- Le bruit s'est répandu hier à la hourse qu'on avait conclu, à Constantinople, un arrangement par lequel la flotte russe quitterait le Bosphore et Ibrahim Pacha se retirerait. Ce bruit a fait hausser les

FRANCE.

Paris , le 14 avril. - A la suite d'un travail fait par Louis-Philippe et M. de Montalivet, de grandes réductions d'employés ont été résolues.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets des départemens où se trouvent des dépôts de réfugiés polonais, une circulaire où il leur fait connaître les dispositions qui ont été prises par les différentes cours d'Allemagne à l'égard de ces réfugiés qui désirent traverser leurs territoires res-

Le corps diplomatique de Prusse ne peut apposer aucun visa sur les passeports des Polonais pour l'intérieur de la Prusse sans en avoir référé

Le gouvernement saxon a donné à son ministre à Paris les ordres les plus précis pour refuser tout passeport aux Polonais qui désireraient se rendre

Les mêmes mesures ont été prises par le ministère badois contre les Polonais qui, venant de France, ne seraient pas munis de passeports revêtus du visa de l'ambassadeur de Russie à Paris.

L'Autriche a renouvellé à son ambassadeur l'interdiction formelle de viser les passeports des Polonais sujets russes à qui l'ambassadeur de Russie aurait refusé ce visa.

- On apprend que quelques Polonais qui depuis long temps résidaient dans notre capitale, ayant eu connaissance du départ de leurs compatriotes, qui se trouvaient dans l'est, ont quitté spontanement Paris pour aller les rejoindre.

On a appris que les Polonais qui ont quitté la France et sont entrés en Suisse, se dirigent vers l'Allemagne, avec le projet de seconder ses projets de soulèvement. Ils croient le moment favorable, la Russie ayant ses forces et son attention dirigées du côté de la Turquie.

De nouveaux détails nous sont parvenus sur la route suivie par les Polonais qui viennent d'entrer en Suisse. Partis de Morre, ainsi que nous l'avons dit hier, ils sont arrivés vers midi, au nombre de 400, à Trévillers, après une marche forcée. A deux heures, ils étaient entrés sur le territoire

Une partie d'entre eux portait des sabres, des épées et des pistolets. Il paraît que ce sont leurs anciennes armes qu'ils ont conservées. Quelquesuns ont laissé voir des proclamations ; mais les habitans de la campagne n'ont pu saisir dans quel langue elles étaient écrites, ni à quel peuple elles étaient adressées.

Un officier polonais avait un drapeau aux armes de la Pologne et de la Lithuanie. Ils devaient, disaient-ils, le déployer après avoir passé la fron-tière. Parvenus sur les bords du Doubs qui forme la frontière de France et de Suisse, ils ontélé harangués en polonais par un colonel qui les commande sont entrés sur deux files en Suisse, mais sans déployer leur drapeau; ils sont alles coucher à Sar-

regueligues. Toutes les dépenses auxquelles le voyage a donné lieu ont été payées avec exactitude, mais par chacun séparément.

Le 9 avril, à dix henres du matin, on a vu à Porentruy environ 20 officiers polonais. (Nouvelliste.)

- M. Guizot vient d'être nommé membre de

- On vient d'expédier de l'arsenal de Metz pour Paris le bronze pour la statue de Napoléon qui doit être placé le 15 août prochain sur la colonne de la place Vendôme.

- Joseph Napoléon, aujourd'hui chef de la famille Bonaparte, a fait connaître que, pour sa part, il abandonnait les armes de son frère l'empereur pour être données au premier général français qui gagnerait une bataille à la tête d'une armée française.

- M. Ternaux laisse en mourant trois petitesfilles pour lesquelles il avait toujours en la prédilection la plus tendre ; l'incertitude de leur avenir était la préoccupation de ses derniers momens. Ses amis ont ouvert une souscription en leur faveur.

-La Gazette de France vient de changer la maladie de la duchesse de Berry. Ce n'est plus une phtisie pulmonaire au deuxième dégré, c'est une fièvre nerveuse.

SUR LES ÉVÉNEMENS DE FRANCFORT.

On lit ce qui suit dans le Messager des Chambres

" L'insurrection qui vient d'éclater à Francfort à dû faire naître de grandes espérances chez les esprits jeunes et enthousiastes; mais nous craignons bien qu'elle n'ait lieu d'exciter les regrets des hommes réfléchis. L'événement est à peu près connu dans ses résultats matériels, mais sa cause première et sa nature sont enveloppées d'obscurité. Comme partout, nous voyons ici des hommes de la classe lettrée, des étudians, des professeurs, donner le signal de la révolte, parce qu'ils sentent mieux que d'autres l'oppression de leur pays, et qu'ils comprennent plus vîte et plus clairement la portée des machinations qui s'ourdissent dans les chancelle-ries contre les libertés allemandes. Un autre fait à signaler, c'est la part active que le peuple des campagnes a paru vouloir prendre à l'insurrection, et en même tems l'espèce de froideur qu'elle a rencon-trée au sein de la bourgeoisie. Enfin, et ceci mérite avant tout l'attention des hommes de sang-froid, il faut remarquer les dispositions faites d'avance par l'autorité autrichienne pour réprimer le mouvement

Les dernières nouvelles de Francfort annoncent, il est vrai, la continuation ou la reprise des troubles. Il n'est pas douteux qu'ils seront de re-chef comprimés. Il y a dans la forme extérieure de cette courte insurrection quelque chose de théâtral et d'arrangé pour le coup-d'œil, qui devrait la rendre suspecte. Nous aimerions fort à nous persuader que toute population qui proclame son indépendance se place sous la protection du symbole de la liberté française, et arbore les emblêmes de notre glorieuse révolution. Malheureusement, depuis douze ans nous n'avons vu réussir aucune entreprise révolutionnaire, s'annonçant comme une copie ou un écho. L'esprit d'innovation a voulu imposer son unité philosophique à l'Europe méridionale : où en sont aujourd'hui l'Espagne, le Portugal et l'Italie? Ne voyez-vous pas que les libéraux espagnols, indomptables quand ils combattaient sous le costume des habitudes et des passions nationales, ont été vaincus en quelques semaines, lorsque, séparés des masses par les idées, ils semblaient ne plus défendre que des abstractions ?....

» Nous avons tout lieu de croire, quoi qu'on en dise, que l'Allemagne n'est point encore mure pour sa révolution future ; la distance qui sépare la classe lettrée de la masse y étant beaucoup plus grande que chez nous (1). Il faut ajouter qu'il n'y a point dans ce pays, comme en France, de capitale qui donne l'impulsion au mouvement social, où s'élaborent et se résument les théories, où les systèmes prennent un corps, où les écoles deviennent des partis. Une ville d'université, un duché, un petit royaume proclameraient les droits de l'homme en Allemagne, qu'aussitôt ils seraient mis au ban de la diète germanique, gardienne des droits acquis du privi-

SUR LES RÉPUBLICAINS.

A l'occasion du procès de la Tribune et de la crainte que cette affaire ne soit |un sujet ou un

(1) C'est là un fait qui n'est pas bien constaté.

prétexte de trouble public, et n'amène un changement de gouvernement, le Temps consacre un article pour rassurer les esprits et pour démontrer que toute espèce de crainte est chimérique. Nous en extrayons ces passages. « Après les préliminaires orageux du procès de la Tribune, en attendant le denoûment de cette représentation donnée par la chambre au bénéfice de la république, les affaires ainsi que les opinions sont retombées dans un calme plat.... Cette situation maladive et factice est l'ouvrage du ministère. S'il mettait sa confiauce dans les forces vives du pays, le pays aurait foi au gouvernement, il en recevrait la force qu'il lui aurait donnée.... Nous protestons contre cet indigne abaissement où l'on voudrait faire descendre la France .-.. Ge n'est pas avec deux millions de gardes nationales armées et organisées qu'un pays peut devenir la proie des factions. Après le 6 juin , les républicains ne peuvent plus descendre dans les rues; il n'y a plus de Vendée pour les légitimistes. Les têtes de ces partis s'efforceraient vainement de réchauffer des convictions éteintes. La république a eu chez nous toutes ses phases; elle a fait l'expérience de toutes ses théories, et l'on sait que cette expérien ce a fini par le despotisme, c'est-à-dire par le désespoir de la liberté.... Nous ne pouvons plus être trompés par les partis; ils ne nous feront point partager des illusions dont ils sont euxmêmes assez peu convaincus. Qu'est-ce en effet que leurs théories, sinon la servile reproduction des idées, plus ou moins hardies, agitées et appliquées pendant ces 40 années de révolution. Et ne savent-ils pas, comme nous, que la société ne repasse jamais par le chemin qu'elle a une fois parcouru? La force des partis n'est pas dans leurs doc-trines.... et quant à leur nombre, on peut les compter sans embarras; ils composent la plus petite fraction des citoyens, queique la plus agissante..... La masse de la nation, et, si nous osons dire, l'infanterie de cette grande armée, ce qui gagne les batailles électorales et révolutionnaires, appartient à la monarchie. »

BELGIOUE.

LIEGE, LE 17 AVRIL.

On nous mande que dans la soirée du 9 de ce mois, quatre militaires appartenant au bataillon de punition à Dinant, sont sortis du fort, ont suivi la route de Philippeville, et qu'arrivés à une lieue de distance, ils sont entrés dans une cabane isolée, où ils se sont fait donner à boire et à manger. Après des voies de fait envers les personnes, ils sont partis emportant quelques effets, entre autre un pistolet dont ils n'ont pas tardé à faire usage.

Signalés aussitôt dans toutes les communes voisines, ils furent arrêtés dans la matinée du lendemain, non loin de la frontière de France vers Givet, par des employés de la douane belge, après une vive résistance. Plusieurs coups de feu furent échangés, et deux des militaires ont été grièvement blessés. Tous quatre sont actuellement écroués.

- On mande d'Anvers, 16 avril:

» Un accident déplorable a en lieu hier au port. » Le capitaine Giesschen, commandant le navire hambourgeois Adour, soignant le débarquement des vins de sa cargaison se trouvait dans le fond de cale lorsqu'une barrique de vin hissée à la hauteur des banneaux quitta l'estrappe, et tomba sur ce

malheureux qui n'a survécu que quelques instans.

» C'était un marin fort estimé et son équipage est plongé dans la plus vive douleur. »

» Depuis le 12 de ce mois, l'on a commencé les travaux qui doivent précéder le barrage du polder de Burght, que les hollandais avaient maintenu sous eaux depuis août 1831. Ces travaux si intéresans par le hut qu'ils doivent atteindre et les difficultés que présente leur exécution ont été entrepris par le sieur Cousin de Mons. Déjà des ouvrages de fascines en tout genre ont été exécutés avec succès et dirigés sous des profondeurs d'eau plus ou moins fortes. Une quantité considérable de bâtimens passent à chaque marée devant Anvers, et pénètrent dans le polder avec leur chargement de terre glaise que l'on extrait des francs bords de la rivière endessous de la ville. L'activité que mettent les entre-

preneurs pour remplir les engagemens qu'ils viennent de contracter avec le gouvernement, fait esperer qu'ils réussiront à mettre à bonne fin l'entreprise périfleuse qui leur a été accordée.

» Le jour où les travaux ont commencé a failli être fatal à M. l'ingénieur Gumer, chargé de les diriger, par suite de l'affaissement subit du bord d'un profond fossé qui communique à la coupure de la digue. Il a été entraîné par le courant et n'a dû son salut qu'à sa qualité de bon nageur.»

- Le Phare récapitule les souscriptions recueillies jusqu'isi dans la province d'Anvers, en faveur des inondés, elles s'élèvent à 9,366 francs 70 centimes.

- On écrit d'Ecclos, 14 avril :

« Hier au soir , deux gendarmes de cette résidence, allant faire une excursion du côté de la frontière zélandaise, rencontrèrent dans leur marche les nommés Atazak et Cranowsky, tous deux déserteurs prussiens faisant actuellement partie du dépôt de la légion étrangère et qui avaient l'intention de déserter en Hollande. Arrêtés par les gendarmes, le nommé Atazak se jeta sur l'un d'eux pour s'emparer de sa haïonnette; dans la lutte qui s'était engagée force a été au gendarme de se servir de ses armes, et le déserteur a été blessé par un coup de feu qu'il reçut dans la partie latérale inferieure droite de l'abdomen.

» procès-verbal ayant été dressé, ces individus ont été mis à la disposition de M. l'auditeur militaire de la province.

- On lit dans le Messager de Gand:

« Depuis quelques jours son remarque à Gand la présence d'un grand nombre d'individus à moustaches, vêtus en bourgeois, et qui ne font point partie des officiers de la garnison ni de la division. »

- Par arrêté royal en date du 11 courant la résidence de Hubert Erasme Jahon', actuellement no-faire à Bas-Oha; est transférée à Limont canton de Waremme.

Le Lynx parle d'un mariage entre le fils aine du prince d'Orange et la jeune duchesse de Kent, nièce du roi Léopold et héritière de la couronne d'Angleterre.

- La Gazette d'Augshourg; contient l'extrait sui vant d'une lettre particulière de Rotterdam:

« L'état provisoire de nos affaires politiques et la fermeture de nos ports exercent une influence funeste sur notre commerce. Le commerce allemand se transporte à Hambourg et à Brême, villes avec lesquelles nous ne pouvons pas concourir en ce moment. Le commerce sur le Rhin, si actif autrefois, à considérablement diminué, et diminue certainement encore, si les circonstances 18 changent pas bientôt. »

- Le Times nous apprend comme une preute de la tendance à la paix qui se manifeste dans le commerce en Hollande, que M. Vandersmissen, rédacteur en chef du Handelsblad, a augmenté de quatre mille le nombre de ses abonnés, depuis qui soutient très-fortement le système d'une transaction avec la Belgique.

Les journaux anglais nous apprennent que l'ami ral sir Pulteney Malcolm a repris le commandement des flottes combinées employées à l'embargo. (Voyet Londres.)

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA TURQUIE. On mande de Constantinople, le 25 mars:

"La corvette française la Mesange, ayant à bord l'aide-de-camp de l'amiral Roussin, M. Olivier, qui aurait été expédié par l'acceptant de l'anima est aurait été expédié par l'amiral à Alexandrie, aven la convention conclue entre la Porte et cet all bassadeur, vient d'arriver aux Dardanelles april un trajet de 14 jours. Il est porteur de la nouvelle que les propositions de l'amiral Roussin n'ont pe

» Le 24 du grand matin, il y a eu réunion générale des ministres de la Porte, et au départ du courrier (1 heure après midi) le divan était encore assemble, » L'escadre russe était tenioure à l'appere, devant

» L'escadre russe était toujours à l'ancre, devant Bujukdèré. »

—Des lettres d'Odessa, du 21 mars, portent que la flotte russe de Sebastopol a para dans ce port, que

d'autres vaisseaux encore étaient affretés, et qu'à chaque instant on attendait l'embarquement des troupes.

BUT DES CATHOLIQUES ET DES LIBÉRAUX; BUT DES UNIONISTES.

Une dicussion assez vive et non sans talent vient de s'engager entre divers journaux de Bruxelles et de Liége sur la préexcellence du but des libéraux et du but des catholiques. Les libéraux disent que lear but est la civilisation, les catholiques répondent que la civilisation est même chose que le catholicisme, nous ne décidérons pas entre Genève et Rome, mais nous demanderons seulement à l'un et a l'autre parti ce qu'il faut penser de l'excellence du but des unionistes.

Peut-être nous répondra-t-on d'un côté comme de l'autre, que l'union est aujourd'hui l'histoire ancienne, et qu'il faut faire à présent de la civilisation libérale qu de la civilisation catholique. Nous ne sommes point de cet avis. Gar l'union qui nous a semblé une bonne chose il y a peu d'année, nous paraît encore telle en ce moment. Nous persistons à croire que le progrès ou si l'on veut la civilisation est dans l'union, et qu'elle y sera encore pendent de longues années.

Expliquons-nous. Les libéraux d'une part les catholiques de l'autre se sont appercu en 1828, que leurs récriminations réciproques ne les avançaient guère, mais que leurs divisions servaient à merveille leur ennemi commun , ils ont suspendu leurs querelles stériles, ils se sont unis, et leur ennemi

l'état actuel de notre pays, et son avenir même dans un aspect aussi éloigné que peuvent atteindre nos yeux se présentent ainsi devant nous.

Bien au contraire, tant sous le rapport des libertés à organiser quoique déjà obtenues en principe, que sous le rapport des libertés à consolider quoique déjà conquises sur les esprits étroits et sur les caractères passionnés, beaucoup de choses restent à faire; et celles-la faites, bien des choses nouvelles se présenteront encore qui ne pourront être exécutées d'une manière durable qu'en les déduisant des mêmes principes.

Nous ne pouvons donc prendre part active dans une lutte que nous présageons devoir être improductive en bons résultats, et contraire à cette véritable civilisation que dans les deux camps on in-

Ne doutant point de la sincérité et des bonnes intentions des contendans, ini de leur pénétration nous leur demanderons s'els ne partagent point quelque peu notre inquiétude en examinant le derrein sur lequel ils se sont placés; s'il est possi-ble de pousser à fond la discussion publique de certaine théorie sans blesser d'anciens alliés dont on peut avoir besoin du jour au lendemain comme d'auxiliaires indispensables, surtout si chaque froissement, même involontaire, est suivi d'une riposte, ne fut-ce que pour contenter l'amour-propre au défaut de la mauvaise humeur.

Nous ne savons si notre admonition sera quelque peu efficace; mais nous ne doutons point que si on la néglige la force des choses n'amène une sanction des véritables doctrines unionistes, à laquelle les moins prévoyans comme les plus opi-

Mous recommandons vivement la représentation dans la-quelle repataissent aujourd'hui M. Lassère, Mme. et Mile. Martin, premiers danseurs du théâtre de Bruxelles, dont pus avons déjà et l'occasion d'apprécier le mérite. Un bal-après ce que nous sommes accoutumés de voir dans les Sy-

barites et dans Robert le Diable, sont des nouveautes qu'il faut saisir au passage, en attendant l'apparition de Lucrèce

Les élémens semblent conjurés contre les prestidigitateurs Hier à l'heure même où nous annoucions le naufrage de Bosco, la flamme devenait fatale à M. Platel. Un peu avant le lever du rideau le feu a pris aux draperies qui décorent le théâtre et elles ont été consumées en quelques instans. L'incendie s'est heureusement arrêté là, grâces à de prompts secours : ce malheureux accident n'a point empêché la représentation et M. Platel s'est fait applaudir comme d'ordinaire. La freprise de ses exercices aura lieu dimanche, il a droit de compter sur une nombreuse assemblée. La perte qu'il a faite est évaluée de 12 à 15 cents francs. Le public voudra sans doute l'indemniser de cette perte.

ART MILITAIRE.

Attaque des carrés par le cavalerie.

Parmi toutes les espèces de combats, aucune n'a été l'objet d'antant d'études que l'attaque des carrés. L'expérience a démontré que, dans tous les cas, le succès dépend des dispositions morales. Une cavalerie pleine de résolution peut compter sur la victoire en présence d'une infanterie démoralisée. Au contraire, une infanterie bien disposée, même étant formée sur deux rangs, n'aura rien à craindre d'une cavalerie

sans ardeur.

L'expérience apprend aussi que le feu de l'infanterie n'est jamais aussi meurtrier qu'il le paraît, vu le petit nombre de balles qui portent. Ce fait, si souvent constaté, pourrait amener la cavalerie à se précipiter à l'aveugle sur de l'infanterie ennémie; mais démain peut être elle aura affaire à un bataillon qui n'ouvrira son feu qu'à trente pas d'elle. Cette cavalerie, ramenée alors viscoureusement, fera-t-elle face dorécavalerie, ramenée alors vigoureusement, fera-t-elle face doré-navant à tout autre bataillon? Enfin, l'infanterie a-t-elle trop ou trop peu de confiance dans l'efficacité de son feu, elle sera certainement sabrée ou rompue par une cavalerie brave. L'histoire de la guerre présente une suite d'exemples contra-

dictoires.

de l'apresse, ils l'ont obtenue; ils voulaient la liberté de l'instruction, ils l'ont obtenue; ils voulaient en un mot la liberté en tout et pour tous et la liberté en tout et pour tous et la liberté en tout et pour tous est devenue la base de la constitution nouvelle de la Belgique.

Pour être conséquent il nous semble que catholiques et libéraux devraient rester unionistes à moins toulefois que plus rien ne prestât aujourd'hui à obteuir ou à défendre. Or, il s'en faut bien que l'état actuel de notre pays, et son avenir même dans un appeat aussi éloigné que peuvent at-

ple ce régiment a eu auparavant un succès contre de l'infanple ce régiment a eu auparavant un succès contre de l'infan-terie qui tirait mal où à une trop grande distance, il mé-prisera le feu; et ce mépris qui se communiquera tradi-tionnellement des vieux aux jeunes cavaliers, passera en prin-cipe. Il fera faire les plus belles actions à la cavalerie; et c'est l'histoire des premières campagnes de la révolution française; alors la cavalerie allemande chargeait l'infanterie sans indécision et sans le concours de l'artillerie à cheval. La campagne de 1796 en Allemagne doit être considérée comme une époque de changement. L'infanterie fiançaise, fait preuve de plus de discipline tactique, elle se garde mieux et donne des leçons à la cavalerie allemande, dont celle-ci a profité pour perfectionner son instruction tactique et étudier mieux les leçons qu'elle pouvait tirer de l'artille-tie à cheva!. L'infanterie de son côté; n'est pas restée en arrière après ces progrès; elle a utilisé davantage ses armes à pointe. La cavalerie s'est donc vue attaquée et culbutée à l'arme blanche, par l'infanterie, dans les carrés de laquelle elle avait pénétré. Il y avait alors cette conviction de la part de l'infanterie qu'elle peut encore résister alors qu'elle ne se sert pas de son feu. comme une époque de changement. L'infanterie fiançaise ne se sert pas de son feu.

Si maintenant un régiment de cavalerie, après avoir poussé sa charge à fond, rencontre cette vigoureuse résistance dont je parie, il atrivera peut-être qu'à l'avenir il répugnera singulièrement à pénétrer dans un carré et s'effrayera davantage des armes blanches de l'infanterie que de celles de la cavalerie. Le feu de l'infanterie agit d'abord; la bayonnette vient en seconde instance. L'un et l'autre mayon de défense dayont être emperade de l'infanterie agit d'abord; la bayonnette vient en seconde instance. L'un et l'autre mayon de défense dayont être emperade de l'infanterie agit d'abord; la bayonnette vient en seconde instance. instance. L'un et l'autre moyen de défense doivent être em-

ployés en leur temps.

Le problème le plus difficile pour la cavalerie dans l'attaque d'un carré, c'est d'arriver jusque sur les bayonnettes, avec le moins de perte possible. Les uns veulent qu'on attaque par un angle; les autres par un côté, quelques uns par plusierre côtée.

L'attaque sur un angle se fonde sur ce que les angles sont les points les plus faibles du carré, s'ils ne sont pas flanqués par d'autres carrés. Les Français ne partagent point cette opinion Dans leur nouveau réglement d'exercice de l'infanterie, ils ont trouvé pour bon de présenter les angles de leurs carrés à la cavalerie ennemie. Nous nous contentsniâtres seront obligés de se soumettre ; c'est pour-quoi nous demeurons convaincus de la préexcel-lence du but des unionistes sur le but des catholi-ques purs et des libéraux purs:

rons de faire remarquer que, devant une infanterie ennemie bien dressée, les escadrons qui se porteront contre un angle auront à essuyer le feu oblique de deux rangs, et qu'en se retirant par leur flanc ils seront exposés encore au feu d'un des côtés du carré. Plus le feu de la cavalerie est étendu, plus aussi elle doit souffrir du front; mais si l'infanterie ensemie

plus aussi elle doit soussirie du front; mais si l'intanterie n'est pas exercée, elle ne tiendra pas plus devant une attaque sur un angle que devant une attaque sur un côté.

L'attaque sur un côté aura cet avantage que les autres côtés seront paralysés, même si notre charge se retire par la gauche ou la droite; cependant l'on peut présumer que le côté menacé opposera d'autant plus de résistance que les trois autres seront entièrement intacts. Mais cette plus grande résistance, tiendra à une cause morale. sistance tiendra à une cause morale.

L'attaque sur plusicurs côtés nous expose à foute l'actions du feu, et par conséquent aux pertes les plus grandes. Le seul avantage qu'elle offre, c'est qu'elle étourdit et déconcerte plus l'ennemi. Outre qu'elle multiplie les pertes par le feu, une attaque simultanée sur plusieurs côtés a encore cet énorme inconvénient qu'elle augmente le désordre d'ailleurs si difficile à éviter au ruilleur des échelors qui sont repouse. si difficile à éviter au milieu des échelons qui sont repous-sés, au point qu'en quelques minutes toute la cavalerie em-ployée contre le carré se trouve débandée et n'entend plus les appels. Si alors l'infanterie ne se décontenance pas, il est probable que tous ses coups porteront et on verra se re-nouveler les scènes du 14 août 1812 à Krasnoi, dont le gé-néral Von Bismarck a fait un tableau si curieux dans son ou vrage intitulé Ideen-Tuktik

L'attague sur un oôté nous paraît donc mériter la pré-férence; on peut dans tous les cas l'appoyer, en lançant en même temps (contre les autres côtés, pour inquiéter ceux-ci, une petite troupe de volontaires bien déterminés.

Quand à la manière la plus convenable de s'approcher d'un carré, il nous semble que les quatre demi escadrons doivent rester en colonne serrée jusqu'à six cents pas de l'ennemi. Le premier dabalm constituent service que les quatres de l'ennemi. doivent rester en colonne serrée jusqu'à six cents pas de l'ennemi. Le premier échelon se met ensuite au trot et charge à trois cents pas; et les autres restent au pas et ne se déploient qu'un moment avant l'attaque. On obtient ainsi l'avantage de pouvoir mieux tirer parti des momens décisifs. Il est important que le deuxième échelon u'attende pas que le front du carré soit débarrassé entièrement du premier échelon il doit commencer son alterne des que selvici a sonné lon; il doit commencer son attaque dès que celui ci a sonné l'appel et la retraite. Il n'y a pas de mal à ramener de nouv veau sur l'infanterie, avec le second échelon, une aile de

veau sur initanterie, avec le second echeton, une alle de celui qui a été repoussé; car il n'en seraît pas moins difficile sans cela de maintenir l'ordre.

Un échelon doit toujours se retirer à droite ou à gauche en arrière, mais jamais par le flanc, parce qu'il s'exposerait ainsi inutilement au feu du troisième rang jou des côtés voisins. Un demi escalves paut en div secondes évacuer le voisins. Un demi escadron peut en dix secondes évacuer le front du carré. Lorsque les échelons sont composés d'escadrons entiers, on perd cet avantage et les attaques ne peuvent plus se suivre avec la même précision.

At-on sous la main une demi batterie à cheval, la vic-toire ne sera pas douteuse si les pièces s'avancent à quatre cents pas d'un de ses angles, et tirent avant la charge pen-dant deux-minutes à mitraille sur le carré.

(Extrait du journal prussien : De la guerre.)

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procés-verbal de la séance du conseil de régence ; du 5 avril 1833.

Présens: MM. Louis Jamme, président; Gme. Plumier, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, de Behr, Ri-chard, Billy, Lombard, Frankinet, Dewandre, Bayet et Bennecette.

A Bruxelles, membres des chambres : MM. Raikem, de Laminne et de Stockhem. Empêchés : MM. Dehasse et Burdo.

Le conseilayant pris connaissance de la pétition des pro-priétaires voisins de la ci-devant église de la Magdelaine, tendante à ce qu'elle soit démolie pour en dégager et en as-sainir le quartier, décide que le collége des bourgmestre et échevins se mettra en rapport avec la fabrique de St.-Denis, propriétaire de cet ancien édifice et les pétitionnaires, pour eviser aux moyens de remplir l'objet de cette demande, et qu'il soumettra le résultat de cette négociation dans les dix jours.

Le conseil renvoie à sa commission la réponse faite en date du 5 par la commission des hospices aux observations du 25 mars dernier, sur le projet d'une maison centrale pour les titulaires des héguinages. titulaires des béguinages.

— Il s'agit d'ouvrir une communication de la rue Saint-Remi au quai d'Avroy sur la propriété de M. Vellenstein. Trois projets différens sont présentés pour l'établissement de cette nouvelle rue. Le conseil arrête que ces projets indiqués sur le plan général annexé au présent, seront commu-niqués à ce dernier pour qu'il s'explique sur le prix qu'il exigerait du terrain nécessaire à l'exécution de chacun des trois

— Il décide aussi que le second plan de M. Dewandre, et celui de M. Petersem pour la formation d'une promenadé publique au quai d'Avroy, seront renvoyés à l'examen de la commission du conseil, à laquelle seront priés de s'adjoindre MM. de Lance, Remont, Jacques Vivroux, de Thiriard et Petersem (si ce dernier se trouve à Liége.)

Pour extrait conforme : Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que les rôles de patentes et le éomplément des rôles personenels des quartiers du Nord et de l'Ouest, sont rendus exécutoires et remis au percepteur pour en opérer le recouvre-

A l'hôtel-de-ville, le 15 avril 4833. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

TRAITEMENS. - L'administrateur du trésor dans la province de Liége, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'Université, MM. les curés et desservans en résidence à Liéze, que leurs traitemens du 4et trimestre 1833, sont payables à son bureau tous les jours non fériés, de neuf heures à midi.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 16 avril

Nuissances: 2 garçons, 3 filles.

Mariayes 2, savoir : Entre Lambert Henri Joseph Jenicot, joaillier, rue Neuvice, et Caroline Heuriette Folliot, propriétaire, rue Sœurs Grises. — Jean François Darbfontaine, contrôleur du cadastre, rue Pont-d'Isle, et Catherine Lambinon, négociante, rue Puits-en-Sock, veuve de Jean Théodore françois Massart. çois Ma-sart.

Déces : I fille, I femme, savoir : Dieudonné Renard , âgée de 66 ans , rue sur Cointe , éponse de François Joseph Bailly.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Diminution de prix. - Incessamment la clôture.

CABINET d'illusion et la citadelle d'Anvers, à voir au Canal de Louvain, derrière le Palais, depuis 5 heures jusqu'à 9 heures, tous les jours avec changement à vue. Prix des places 15 cents, et 10 cents pour les enfans et militaires.

GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné le 19 courant, par M. GRAZIANI, père, premier artiste de l'opéra italien, de Paris. Mlle. Louisa BORDOGNI, cantatrice italienne, élève du célèbre Bordogni, son père 1er professeur de chant à l'école royale de France, M. Louis GRAZIANI, pianiste, élève du conservatoire et Mde. FEUILLET-DUMUS, harpiste Belge.

AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1º Duo de Harpe et Piano, motifs de Tancredi, musique de Rossini, exécuté par M. Graziani fils, et Mde. Feuillet Dumus

2º Duo italien, chanté par Mlle. Bordogni et M. Graziani. 3º Solo de Piano , motif d'Otello , exécuté par M. Gra-

ziani, fils.

4º Aria Buffa de Rossini, chanté par M. Graziani, père.

4º Aria Buffa de Rossini, chante par es. 5º Cavatina, chantée par Mile. Bordogni. 6º Nocturne pour Harpe et Violon, exécuté par M. D*** et Mde. Feuillet-Dumus.

DEUXIÈME PARTIE.

70 Duo de Basses, chanté par M... et M. Graziani.
80 Solo de Harpe, exécuté par Mde. Fenillet-Dumus.
90 Aria Soprano, chanté par Mlle. Bordogni.
100 Cavatina del Barbière, chanté par M. Graziani.
110 Duo de Harpe et de Piano, motifs du comte Ory, exécuté par M. Graziani et Mde. Fenillet-Dumus.
120 Duo de Soprano et Basso, chanté par Mille. Bordigni et

126 Duo de Soprano et Basso, chanté par Mile. Bordigni et

43º Grand Quinletto, chanté par MM...., élèves du conserva-toire de Liége, Mlle, Bordogni, Graziani et Bouchy.

GHAYE fils, rue Vinave-d'Ile, nº 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, une assortiment de CHAPEAUX modes de Longchamps, tant en feutre, de toute première qualité, qu'en soie sur feutre imperméable.

MIle. E. PIRARD, marchande de MODES, rue de l'Université, a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient d'arri-ver avec un ASSORTIMENT complet de Modes nouvelles.

MEURA, sœurs, rue de la Régence, ont l'honneur d'an-noncer leur retour avec un très-bel ASSORTIMENT de chapeaux habillés, lingeries, et divers autres articles au der-

Chez les mêmes, on demande des OUVRIERES en Lingerie.

Mlles DEBOUNY sœurs, sont de retour avec un choix des plus complets de modes, nouveautés, lingeries, mousselinne schaly, schals, guimgans et cotelinne.

On DEMANDE des OUVRIERS FLEURISTES, chez MO-DAVE, fabricant, rue Vinave-d'Ile, nº 45, à Liége.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain Pont, u 320

Parmi les MEUBLES dont la VENTE est annoncée pour le 18, derrière le Palais, nº 398, il y a un superbe encadrement de cheminée en marbre.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Une belle FERME, dont ses bâtimens sont en très-bon état, située dans la commune de Horion-Hozémont, canton de Hollogne-aux-Pierres, avec 95 bonniers environ de terres et prairies. S'adresser à Me LEJEUNE, notaire à Waremme, pour plus amples renseignemens.

TRÊS-BELLE VENTE DE FUTAIE.

Le lundi, 29 courant, au bois du roi, situé à Winenne, près de Givet et de la Meuse, quantité de chênes de 7 à 9 pieda y seront exposés.

Belle VENTE MOBILIERE, pour cause de départ et cessation de commerce.

Le lundi, 22 avril 1833, et le lendemain, s'il y a lieu, à 2 heures de relevée, monsieur Cadot, fera VENDRE à la maison qu'il occupe, en la rue de la Magdelaine, n° 272 à Liége et par le ministère de Mc SERVAIS, notaire en cette dernière ville, les Meubles meublaus et tous effets mobiliers qui s'y transpare, et dont mit my détail symmolie. s'y trouvent, et dont suit un détail sommaire

qui s'y trouvent, et dont suit un detail sommaire : Glaces, Pendules, Secrétaires. Tables à coulisses, et au-tres, en acajou; Commodes de même bois et en chêne; Garderobes; un beau Régulateur; un Billard de première grandeur, avec ses accessoires; batterie de cuisine; vins de différentes qualités, rhum vieux de la Jamaïque; vieille eau-de-vie de cognac, kirschenwasser et quantité d'objets , dont on omet la désignation.

Les vins consistent principalement en Chambertin 1815; Nuit et Volnay 1825 et 1827; Rhin et Mo-elle 1825, Cham-pagne mousseux 1825 et 1827; St-Julien 1827.

VINGT MILLE FRANCS à PLACER, ensemble ou par partie. S'adresser rue de la Régence, nº 730.

(4) Le vendredi, 19 avril 1833, et jour suivant, 2 heures de re'evée, l'héritière bénéficiaire du sieur Nauthon vivant directeur du théâtre de Liège, sous le nom de St. Victor, fera VENDRE à l'encan tous les effets MOBILIERS dépendans de la succession, lesquels consistent principalement dans un magasin de musique et de costumes de théâtre en tout genre, quantité de décorations, parmi lesquelles se trouve celle servant aux représentations de Robert le Diable, pièces de toiles et

de mérinos, etc. Cette vente aura lieu à la porte d'entrée de la Salle de

Un JEUNE HOMME connaissant les langues Française et Allemande, cherche à se placer comme apprenti dans un maison de commerce. S'adresser au bureau de cette seuille.

() ADJUDICATION définitive de la belle TERRE de My.

Cette propriété, d'origine patrimoniale, est située en la commune de My, canton de Fernères, arrondissement de Huy, elle est distante de 5 lieues de la ville de Liége. Elle consiste en un château avec corps de ferme et 241 bonniers métriques, en jardins, prairies, terres labourable, pois et natures.

bois et patures.

bois et, pâtures.

Ce domaine sera VENDU aux enchères publiques par le ministère de Mª BERTRAND, notaire à Liége, en son étude; place St-Pierre, le 2 mai 1833, 10 heures du matin, la première enchère servira de mise à prix et la propriété sera definitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. S'adresser audit Mª BERTRAND, notaire, pour connaître es charges et conditions de cette adjudication,

ADJUDICATION DE DEUX MAISONS.

Les héritiers de M. Lambert, feront VENDRE aux enchères publiques le vendredi 26 avril 1833, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BERTRAND. 1º Une maison avec cour et ses dépendances, propre an commerce, située à Liége, rue du Pont d'Île, nº 849, joignant d'un côté à M. Latour et de l'autre à M. Larmoyer.

2º Une autre maison avec cour, située en cette ville, Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, nº 1.139.

S'adresser audit notaire pour connaître les charges et conditions de vente.

A LOUER pour la St. Jean prochain, un joli QUARTIER composé d'une cuisine, salon, plusieurs places à feux, vastes greniers, caves et écurie, ainsi que la promenade dans un jardin, présentement occupé par Mde la douarière Bredart, rue Agimont, nº 412, à Liége, s'y adresser tous les mardi et vendredi de chaque semaine de deux à quatre heures de relevée.

A LOUFR présentement une MAISON avec une grande cave, grenier, magasin et écurie, pouvant servir à toute espèce de commerce située faubourg St. Léonard, nº 140, on

pourrait y joindre un jarlin au gré du locataire Au même no on LOUERAIT avec les mêmes avantages un beau QUARTIER faisant maison, s'y adresser pour voir tous les jours de 8 à dix heures du matin et pour les conditions rue Agimont, n° 412, à Liége. 37

VENTE DE CAPITAUX.

Le notaire HALLEUX, de Battice, vendra aux enchètes en son étude, le 25 avril 1833, à 2 heures de relevée, les

capitaux suivans : 1º Un de frs. 48623 c., à 5º 10, dù par Philippe Hanson,

2º Un muid ou francs 243 11, à 4 %, dû par Henri Walthère Decloux, de Rénonprez.

3º Un capital de francs 1000 , à 5 º Io , dû par les époux Fraikin, de la commune de Battice. 4º Un idem de francs 212 72 c., à 5 ° l°, dû par Driguet

5º 21 dalers 5 sols de rente, dû par la Ve Henri Naveaux, de Thimister.

6º 5 dalers de rente, dû par Jean François Defechereux, de Manailian. 7º Un capital de francs 51662 c., à 4 %, dû par Pierre Jo-

seph Chaineux, de Thimister. S'adresser au soussigné. HALLEUX, notaire. Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présentes

eu bureau de cette feuille.

A VENDRE ou à RENDRE une belle et grande MAISON avec tannerie, le tout dans le meilleur état, située rue des Tanneurs, nº 91, à Liége. S'adresser pour connaître les conditions, quai de la Sauvenière, nº 17 et 23, à Liége.

A VENDRE 200 mille BRIQUES, situées au boid de la Meu e à Yvoz. S'adresser au receveur de la Houillère d'Yvoz.

Beau QUARTIER à LOUER, près du Casino, nº 869, à ragnée, composé de 4 pièces au 10^e, etc. — S'adresser près 'Hôtel-de-Ville, nº 82, au Cœur d'Or.

On demande un GARÇON de MAGASIN au nº 419, fau. bourg Ste Marguerite.

PROVINCE DE LIEGE.

Travaux publics. - Adjudication.

Le 24 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef de ponts et chaussées à l'adjudication publique par soumissions et aux enchères, des réparations à faire au peiré de Poissenger, situé sur la rive gauche de

publique per soumissions et aux enchéres, des réparations à faire au perré de Poissenger, situé sur la rive gauche de la Meuse et des travaux du prolongement dudit perré, sur une longueur de 20 mêtres vers l'amont.

Le devis d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef ou l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires. les renseignemens nécessaires.

Liége, le 13 avril 1833.

Réadjudication de Barrière.

Jeudi 18 du courant, à onze heures du matin, à l'hôte Jeudi 18 du courant. à onze heures du matin, à l'hôte du gouvernement à Liége, il sera procédé par devant Mon sieur le gouverneur de cette province, on son délégué, en présence de Messieurs l'ingénieur en chef des ponts et chaussies et du directeur de l'enrégistrement à Liège à la READ-JUDICATION à l'extinction des feux de la perception de la taxe à la barrière de Chockier, pour entrer en jouissance le 21 de ce mois jusqu'au 31 mars 1834.

Le caliier des charges d'après lequel il y sera procédé est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux du directeur de l'enregistrement, de Monsieur l'ingénieur en chef

et des commissaires de district.

A Liége, le 11 avril 1833.

V.LLE DE HEGE. - Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieu-Hubert Boussart, demeurant rue du Calvaire, près du faubourg St.-Laurent, tendant à établir une briqueterie temporaire sur un terrain qui lui appartient dans

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui autaient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence dans le terme de

quinze jours. A l'Hôtel-de-ville, le 15 avril 1833.

L. bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 6 avril. - Métalliques, 91 3/4. -Actions de la banque 1190 010.

Fonds anglass du 13 avril. — Consol., 87 518 0100. — Fonds belges, 88 010. — Fonds Hollandais, 46 010.

Bourse d'Amsterdam du 15 avril. — Dette active, 45 9₁16 00; idem disserée, 1 5₁16 — Bill. de change, 20 1₁8. — Syndicat d'amort., 78 1₁4; idem 3 1₁2 °₁₀, 64 1₁2 °₁₀. — Rente remb, 2 1₁2 °₁₀, 00. — Act. de la Socrété de commerce, 00 0₁0. — Rus. Hop. et C°, 97 1₁2 99 0₁0, idem ins. gr. liv., 64 1₁4 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0₁0 00. — Danois à Lond., 00 0₁0. — Rent. fr. 3 °₁₀, 77 3₁8. — Métalliques, 97 1₁4. — Naples Faic., 82 3₁4 idem à Lond., 00 0₁00. — Perp. à Amst., 65 1₁4. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 43 0₁0. — Lots de Pologne, 0. — Brésil., 00 0₁0 00 — Grecs 2° levée, 0₁0 00 0₁0. — Conte guerre, 00 0₁0. — Bill. du trésor, 00 00₁00.

Bourse d'Anvers, du 16 avril.

Effets publics — Métalliques, 92 3|4 1|2 000.— Lots partiaux, 407 P 0|00 0 — Napolitains, 83 4|2 N. — Griebhards 0|0.— Rente perp. Esp. de Paris. 00 0|0 0|0; idem Amsterdam, 65 3|4 7|8 A. — Anglo danois, 72 1|2 A.—Lots de Pologne, 000 0|0 00.— Anglo brésiliens, 62 3|4 P. — Emprunt romain, 86 0 0|0. — Emprunt belge de 42 millions, 000 0|0 00.— Idem de 40 millions, 00 0|0 — Idem de 24 millions, 86 144 5:8 0. 24 millions, 86 114 518 0.

Arrivage au port d'Anvers, du 15 avril. Le sloup anglais Uniborn, cap. Owen, ven. de Hull, par Ostende, chargé de manufactures.

Bourse de Bruxelles, du 15 avril. — Dette active belge, 47 010 0. — 24 millions, 86 010 A. — Dette active hollandaise, 46 314 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, nº 622; à Liege